



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

**Avis public d'entrée en vigueur du règlement
n° 2020-521 intitulé « *Taxation 2021* »**

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 11 décembre 2020, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le règlement n° 2020-521 intitulé « *Taxation 2021* ».

Ce règlement a pour objet de prévoir les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses de la municipalité pour l'exercice financier 2021 en décrétant les taxes et tarifs applicables aux contribuables de la municipalité. Ce règlement s'applique à l'égard de tous les immeubles imposables et indirectement pour déterminer des compensations qui tiennent lieu de taxes.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 15 décembre 2021

DANIELLE GILBERT
Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim